

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juin à vingt heures trente-----

Le Conseil Municipal de la Commune de CAMPENEAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis-Marie MARTIN, Maire.

Présents : MARTIN Louis-Marie, Maire - DELOURME Jean-Pierre - CARUEL Jacky - CAUDAL Marie-Laure – DE SAINT SERNIN Marie-Claude, adjoints – DELFORGE Catherine - DORE Dominique – DUCHENE Sylvie – DEFONTAINE Michel - TARDIVEL Richard - PICARD Laurence – DUBOIS Gwladys – MICHEL Géraldine - GUILLON-VERNE Hervé - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent – RENAUDIE Hania

Absent excusé : HUET Gilbert ayant donné pouvoir à DORE Dominique

Absent : FOLLIOU Ludovic

Secrétaire de séance : MICHEL Géraldine

Adoption du PV du 24 avril 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 avril 2014.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au moins 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants telle qu'elle lui est proposée.

Maison GUIHARD

Monsieur le Maire rappelle que depuis la délibération du conseil municipal prise le 27/06/2013, la maison GUIHARD, située sur la parcelle cadastrée AB 176 est à vendre au prix de 85 000 € chez Maître BINARD, notaire à Ploërmel ainsi qu'à « l'Agence ».

Il précise également que cette maison a été évaluée par le service des domaines il y a trois ans. Par ailleurs, il signale que pour l'instant le terrain (AB 174 et AB 175) qui jouxte la propriété bâtie n'est pas à vendre.

Il rappelle également que les parcelles AB 174 et AB 175 constituent une réserve foncière intéressante pour la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il consent à changer le prix de vente de la partie bâtie et s'il souhaite également vendre les parcelles AB 174 et 175 avec la maison.

Le conseil municipal demande à avoir plus de renseignements avant de se prononcer sur ces questions.

Une estimation du prix de vente sera demandée pour les trois parcelles (AB 174, 175 et 176) au Service des Domaines, au notaire ainsi qu'à « l'Agence ». Concernant la parcelle AB 176, une

première évaluation sera demandée en tenant compte du bâti existant et une seconde avec l'hypothèse de la vendre en terrain nu (en cas de démolition).

Les avis du notaire et de « l'Agence » seront également sollicités pour savoir si selon eux il est préférable de vendre une maison de ce type avec ou sans le terrain avoisinant.

Enfin, un devis sera requis auprès d'un démolisseur.

Participation pour l'assainissement collectif

Vu la délibération en date du 1^{er} juin 2012 qui stipule que la participation pour assainissement collectif est facturée aux constructions nouvelles qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 1^{er} juin 2012 comme suit :

- toutes les constructions situées dans le zonage d'assainissement collectif ont l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif dans les deux ans à compter de la mise en place du réseau.
- toutes les habitations sont soumises à la participation d'assainissement collectif d'un montant de 1 100 € par logement dès lors qu'elles se situent dans le zonage d'assainissement collectif.

Attribution du marché de voirie 2014

La Commission travaux a procédé à l'analyse des offres décrites ci-dessous :

Entreprise	Montant HT
Eiffage TP Ouest	27 375 €
Colas	29 295 €
Brocéliande TP	34 290 €

Après discussion, la commission travaux se prononce pour accorder le marché de réfection de la voirie 2014 à l'entreprise Eiffage travaux publics ouest.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché concernant le programme de voirie 2014 à l'entreprise Eiffage Travaux Publics ouest de Pontivy pour un montant de 27 375 € HT, conformément à l'avis de la commission travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché, ses éventuels avenants et tout document s'y rapportant

Questions diverses

Travaux sur le Monument aux morts

L'objectif est de réparer la plaque cassée, mais également d'ajouter le nom des Morts pour la France qui ont été oubliés.

Marché

Le marché de Printemps a bien fonctionné. Aussi, un marché estival sera organisé de mai à septembre.

Motion pour le lycée public

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de soutien à la création d'un lycée public à Ploërmel qui lui a été transmise.

Petit Journal

La commune travaillera désormais avec la société Photext pour la mise en page et d'édition du Petit Journal. Il sera modernisé et continuera de sortir au même rythme soit une fois tous les trois mois.

Rythmes scolaires

Un résumé des décisions prises dans le cadre des rythmes scolaires est porté à la connaissance du conseil municipal :

Premièrement, les horaires du mercredi matin ont été définis pour les deux écoles : 9h-12h.

Les autres jours de la semaine, l'école Théodore Monod terminera ses cours à 15h45 et l'école Notre Dame terminera à 16h. L'horaire des transports scolaires et de la garderie périscolaire payante ne changent pas (17h). Il faudra donc prendre en charge les enfants entre la fin de l'école et 17h. La communauté de communes accepte de financer une heure d'activité par enfant et par semaine. Les activités auront lieu le mardi et le jeudi. Cependant, tous les enfants des écoles ne bénéficieront pas de leur activité en même temps. Aussi, il sera nécessaire d'assurer la surveillance du reste des enfants quand certains auront des activités et de l'ensemble des enfants les jours où il n'y aura pas d'activités organisées. Les parents auront la possibilité de venir chercher leur enfant dès la fin des cours.